

Politique familiale : les réponses du NPA

dimanche 5 février 2012 MAJ Décembre 2016

La politique familiale en France revêt divers aspects :

- Fiscal : les réductions d'impôts selon le quotient familial
- Solidaire : les prestations familiales versées par la Sécu (les CAF)
- Les actions sociales des départements et communes.

Les objectifs du fisc et de la Sécu sont différents . La fiscalité est destinée aux dépenses publiques. Les Cotisations alimentent les Caisses de Sécurité sociale et du pôle emploi et ouvrent des droits selon le principe « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

Le quotient familial

Cette disposition fiscale permet de réduire les impôts sur le revenu en fonction du nombre d'enfants à charge. Les revenus d'un foyer sont divisés par un nombre de parts fiscales, qui correspondent au nombre de personnes composant le foyer

Elle ne doit pas être confondue avec le système de quotient utilisé pour le paiement des services (loisirs, cantines.) par les mairies qui tiennent compte des revenus des familles

Le quotient familial est inégalitaire et injuste car il rapporte plus aux foyers les plus riches : Un rapport officiel (Conseil des prélèvements obligatoires mai 2011) reconnaît que "cet avantage est fortement concentré au bénéfice des ménages disposant des revenus les plus élevés malgré le plafonnement du montant de réduction d'impôts auquel donne droit le quotient".

Il ne concerne pas les familles les plus pauvres. Il ne bénéficie qu'à ceux qui paient l'impôt sur le revenu ou à ceux qui deviennent non imposables grâce à lui.

Les 10 % de foyers les plus riches concentrent 42 % de l'avantage fiscal du quotient familial,

Les 50 % les moins riches ne bénéficient que de 10 % du même avantage

Cette disposition fiscale ne réduit pas les inégalités mais les aggrave. Il faut la supprimer.

L'économie pour les finances publiques serait de 14 milliards d'€.

Cette somme devrait être consacrée à la politique familiale que devrait mener l'Etat : le développement et la gratuité des services publics d'aide à l'enfance : les crèches, structures d'accueil, d'aide scolaires... (Les allocations familiales doivent être financées par les cotisations sociales payées par les employeurs) Cf. la fiche fiscalité et cotisations sociales)

Les prestations familiales

La branche famille de la Sécurité sociale (les Caisses d'allocations familiales) verse deux types de prestations

- Les prestations sociales

Les allocations de solidarité (Le revenu de solidarité active (RSA)...), l'allocation aux handicapés, les allocations logements...

- Les prestations familiales

Huit prestations : allocations familiales, allocation d'accueil du jeune enfant, complément familial. L'allocation de logement familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé l'allocation de soutien familial l'allocation de rentrée scolaire l'allocation journalière de présence parentale Les

allocations familiales sont dues à partir du deuxième enfant à charge, de moins de 20 ans sans condition de ressources. Leur montant mensuel est variable selon le nombre d'enfants à charge [1].

- La politique familiale des CAF

Elle a oscillé entre plusieurs objectifs :

- « Encourager la natalité » : des mesures « pour la démographie » comme le complément de libre choix d'activité ou le complément de mode de garde veulent inciter un des parents, en réalité dans 98 % des cas la mère, à quitter son emploi ou à travailler à temps partiel. Ces prestations s'apparentent à un salaire maternel qui a pour objectif le maintien des femmes au foyer. **Nous nous opposons à cette conception réactionnaire de la famille, à l'opposé du mouvement d'émancipation et de libération de la femme.**
- « Assister les familles ». A l'origine les prestations familiales étaient qualifiées de sursalaire. Il s'agissait de compenser les charges financières des enfants. **L'allocation familiale doit être versée dès le premier enfant pour toutes les mères ou pères afin de compenser effectivement les charges financières liées à l'entretien des enfants. Cette allocation doit être revalorisée**
- « Répondre des besoins sociaux », (aux handicapés, allocation de parent isolé, RMI et RSA...). Le montant de ces allocations, comme tous les « minimums sociaux » est très insuffisants pour répondre à leurs objectifs
 - Ces allocations doivent être revalorisées au niveau du SMIC revendiqué.
 - Il faut une véritable politique pour le droit des handicapés au travail et leur l'intégration.
 - Les allocations logements doivent être revalorisées et les barèmes revus Le droit au logement nécessite la construction de logements sociaux accessibles à tous, la réquisition des logements vides, un strict encadrement des prix des loyers.

Le financement

En 2015, les dépenses relevant de la branche Famille s'établissaient à 55,6 milliards d'€ couvertes par 54 milliards d'€ de recettes. La part du financement par les cotisations sociales (uniquement « patronales » diminuent (1/3 en 2012, 61,6 % en 2015) avec le pacte de responsabilité. Le taux de la cotisation d'allocations familiales est de 5,25 %.. Depuis 2015, le taux est de 3,45 % pour les rémunérations annuelles inférieures ou égales à 1,6 Smic. Au 1^{er} avril 2016, ce taux réduit a été étendu aux rémunérations annuelles qui n'excèdent pas 3,5 Smic.

La modulation des alloc.

. Depuis 1945 Les prestations étaient les même pour tous ceux et celles qui en bénéficiaient (un quart des prestations familiales étaient versée sous conditions de ressources) . En juillet 2015, le gouvernement a mis fin à l'uniformité des allocations familiales., le même montant était versé à toutes les familles à partir de deux enfants, en fonction de leur nombre. Depuis juillet 2015 montants sont réduits de moitié quand les ressources annuelles dépassent 6.000 euros net par mois. Au-dessus de 8.000 euros, elles sont divisées par quatre.

Nous refusons que les prestations sociales soient sous condition de ressources et modulées

- Quelle limite fixer ? Sous prétexte d'économie, et de « déficit » le plafond pour bénéficier des prestations baissera à échéance plus ou moins fréquentes. (Un bouclier sanitaire financé par la réduction des remboursements aux assurés bénéficiant des revenus les plus élevés et modulable selon les besoins de financement de la Sécu est préconisé par Fillon, entre autres
- Certains à droite et au PS préconisent une modulation de l'âge du départ à la retraite, selon

les métiers. Le MEDEF dit clairement qu'il demande le relèvement modulé de l'âge de la retraite

- Exclure certaines personnes du bénéfice des prestations sociales, c'est les orienter vers les assurances privées C'est ouvrir la voie aux critères de ressources pour l'ensemble de la Sécurité sociale. C'est ouvrir la porte à la transformation de la Sécurité sociale obligatoire, solidaire et universelle en un système de simple assistance aux plus démunis, le seul recours pour les autres devenant l'assurance privée
- C'est prendre le risque de réduire les prestations sociales à une portion congrue,
- Contre les inégalités il faut se battre pour une politique de justice fiscale notamment en supprimant le quotient familial qui constitue une aide aux familles nombreuse d'autant plus importante que leurs revenus sont élevés